

# CONDITIONS GÉNÉRALES – DOTATIONS TERRE DE RUNNING SALON-DE-PROVENCE

## 1. Types de dotations proposées

Les dotations fournies par Terre de Running Salon peuvent être de deux natures distinctes. Elles sont toutes incluses dans une enveloppe globale indiquée dans la convention de partenariat.

Cette enveloppe est exprimée en montant HT et comprend :

- les dotations matérielles (don en nature),
- les bons d'achat (valorisés en TTC mais imputés sur l'enveloppe globale).

Exemple de répartition pour une dotation globale de 500 € HT :

- 300 € HT de matériel (don en nature),
- 200 € de bons d'achat (valeur TTC, représentative de 200 € déduits de l'enveloppe totale).

### 1.1. Dotations matérielles (produits physiques)

Incluent textiles (t-shirts, débardeurs, manches longues, coupe-vents...), accessoires (flasks, sacs, chaussettes...), goodies, récompenses.

Valorisées en montant HT conformément aux règles du don en nature.

### 1.2. Dotations sous forme de bons d'achat

Les bons sont destinés à être utilisés par les bénéficiaires en magasin. Ils sont exprimés en TTC.

Les bons ne peuvent pas être valorisés comme don défiscalisable.

## 2. Règles de prise en charge des bons d'achat

### 2.1. Bons d'achat jusqu'à 30 € TTC

Pris en charge à 100 % par Terre de Running.

## **2.2. Bons d'achat à partir de 40 € TTC**

Financement 50 % Terre de Running / 50 % Organisateur sur le montant total du bon.

## **2.3. Bons intermédiaires entre 31 € et 39 €**

Non utilisés afin de garantir une grille simple et transparente.

Exemples :

40 € → 20 € TDR / 20 € Organisateur

50 € → 25 € TDR / 25 € Organisateur

100 € → 50 € TDR / 50 € Organisateur

150 € → 75 € TDR / 75 € Organisateur

## **3. Conditions d'utilisation des bons d'achat**

Valables 1 an.

Utilisables dans tous les magasins Terre de Running de France.

Utilisables en une seule fois.

Non échangeables, non transformables en avoir ou monnaie.

Non cumulables avec d'autres promotions.

Non valables sur l'électronique ni la diététique.

## **4. Dotations matérielles – Modalités**

Valorisation en montant HT.

Fournies dans la limite de l'enveloppe prévue.

Modèles et coloris selon disponibilité stock.

## **5. Option : T-shirts "Bénévoles"**

TDR propose des t-shirts bénévoles personnalisés :

- couleur au choix,
- flochage personnalisé,
- produit de qualité,
- fournis au prix coûtant TTC,

– sans minimum de commande.  
Option indépendante de l'enveloppe de dotation.

## **6. Cadre fiscal**

Les dotations matérielles peuvent faire l'objet d'un CERFA (don en nature – valorisation HT).

Les bons d'achat ne sont pas éligibles à une attestation fiscale.

## **7. Validité, limitations et obligations**

Les dotations ne sont pas cessibles.

Toute dotation non utilisée dans l'exercice ne peut être reportée.

TDR peut adapter les contenus selon les stocks.

## **8. Entrée en vigueur**

Ces conditions générales s'appliquent à toutes les conventions de dotation TDR Salon